



Communiqué de Presse

Le 3 octobre 2024, la juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux fait droit à la demande de la commune de Bordeaux d'expulser les sans-abris installés en bord de Garonne, quai Deschamps



Dans une ordonnance rendue le 3 octobre 2024, la juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux fait droit à la demande de la commune de Bordeaux d'expulser les sans-abris installés en bord de Garonne, sur l'espace vert arboré situé quai Deschamps entre le pont de chemin de fer Saint-Jean et le Pont de pierre.

La juge des référés a estimé que si une aire d'accueil solidaire a été expérimentée sur cet espace à l'automne 2020, **aucune autorisation d'occupation n'a été formellement donnée** et, eu égard aux risques que la présence des actuels occupants dont le nombre a **considérablement augmenté, fait courir pour la salubrité, la tranquillité et la sécurité publiques** et à la **nécessité que cette partie du domaine public retrouve sa destination d'espaces verts destinés à la promenade**, l'évacuation du terrain occupé apparaît **utile et urgente**.

Ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux, 3 octobre 2024, n°2405764